

Préparez votre rentrée !

Master Éthique et sociétés – Rentrée 2014/2015

Session de candidatures ouverte sur la plateforme ARIA (cliquez)

Attention : la rentrée du cursus Bilingue s'effectuera désormais en septembre
Take care: now the bilingual curriculum starts not in January but in September!

Rentrée des DEUX cursus (Fr et bilingue Fr-En) :
Semaine du 8 septembre 2014

Dans ce numéro

1. Éditorial

Se suicider, n'est plus un verbe essentiellement pronominal.

And in English

Se suicider (to kill oneself), no longer an essentially reflexive verb

2. Publications récentes

3. Le Groupe européen d'éthique (GEE) publie

4. Le CEERE publie

5. En ligne – Online

6. Actualités du mois d'avril 2014

7. L'ERERAL

8. Quoi de nouveau en éthique en France ?

9. Appel à contributions

10. Appel à projets

Éditorial



Se suicider, n'est plus un verbe essentiellement pronominal.

La conférence de citoyens organisée le 13 décembre 2013 à Paris par le CCNE sur la fin de vie a fait surgir de l'inattendu dans le débat sur le suicide assisté : se suicider ne serait plus un verbe essentiellement pronominal. En français, ces verbes ne peuvent se construire qu'avec un pronom réfléchi signifiant que l'action qu'ils définissent est exercée par le sujet sur lui-même. Ils n'ont de ce fait pas de forme passive. Ainsi, on peut s'évader ou s'évanouir mais on ne peut pas « évader » ou « évanouir » quelqu'un. Se suicider fait partie des verbes essentiellement pronominaux, mais à un tel degré qu'il l'est deux fois en raison d'un pléonasmе qui s'est glissé lors de sa création. D'après ses racines latines « *sui* » soi-même et « *caedere* » tuer, le verbe signifie, par sa structure même, que c'est « soi » qui agit contre « soi » pour donner la mort. Pour le dictionnaire Littré « *Suicide équivaut à soi-meurtre ; se suicider équivaut donc à se soi-meurtre.* » Or, voilà que ce verbe obstinément pronominal, est l'objet d'une subversion grammaticale opérée par 12 des 18 membres de la conférence de citoyens. Selon eux, "*Le suicide médicalement assisté existe dès lors que la volonté de mourir a été exprimée par la personne (volonté attestée médicalement, assistance et administration ou non par un tiers.)*" Ils précisent : "*Nous distinguons dès lors deux possibilités : les personnes en capacité de réaliser cet acte et celles qui ont besoin d'une assistance.*" Ainsi, la mort donnée par un tiers à une personne atteinte d'une maladie incurable qui en pleine conscience a manifesté la volonté de mourir, ne serait plus l'euthanasie comme définie aux Pays Bas, mais un suicide assisté. Il serait désormais possible de « suicider » quelqu'un, admettant par là que l'action contre « soi » ne serait plus faite par « soi ». Pourtant, en juin 2013, le CCNE dans l'avis N° 121 estimait à propos de l'assistance au suicide que "*cette légalisation n'est pas souhaitable*". Mais il n'avait pas c'est vrai, opéré la subversion grammaticale. Ce qui a amené le groupe de citoyens à dénaturer le verbe se suicider repose, semble-t-il, sur le fait qu'une demande volontaire de mort équivaut, selon eux, à un suicide quel que soit le mode opératoire. Ainsi est placée au-dessus de tout, la volonté qui donne à la

11. À ne pas manquer

12. Retenez dès à présent

13. Le master éthique

14. Les anciens du CEERE

15. Soutenir l'éthique

16. Divers

personne la faculté d'exercer un choix libre guidé par la raison, dans la visée d'une fin désirée. Cette prise de position participe du respect de l'autonomie de la personne, pierre angulaire de la relation-médecin malade contemporaine. Toutefois, sans remettre en question la primauté de l'autonomie, on peut se demander si dans leur réflexion, les citoyens ont pris en compte le fait que l'expression d'une volonté n'est pas un acte et s'ils ne confondent pas dire et faire. Un sujet qui dit « je veux mourir » n'est pas toujours un sujet qui se tue. Par ailleurs, ils ont sous-estimé les conséquences humaines et sociétales de leur posture. Sur la personne du médecin tout d'abord qui, n'agissant plus selon sa volonté propre, devient l'instrument de la volonté d'autrui. Dans la proposition nouvelle, le médecin dont la mission historique est de soulager la souffrance et de protéger la vie, se trouve face à l'injonction de donner la mort. L'avis N° 121 réaffirmait pourtant il y a peu de temps *"le maintien de l'interdiction faite aux médecins de « provoquer délibérément la mort » protège les personnes en fin de vie [...] il serait dangereux pour la société que des médecins puissent participer à « donner la mort. »"* Il faudra bien des ressources au médecin pour faire tenir ensemble cette contradiction quand il lui sera demandé d'être « suicidaire ». Il pourra peut-être ne pas se poser trop de questions au nom de ce qu'il nommera compassion. Il pourra aussi être soutenu dans son rôle par l'idée que véhicule en elle-même la subversion grammaticale qui conduit au verbe « suicider ». En effet, elle le dédouane de l'acte mortifère car, même s'il injecte la substance létale, il pourrait se convaincre, en conscience, que ce n'est pas lui qui donne la mort mais bien la « volonté » de la personne malade qui agit. Il donnerait la mort sans être l'auteur de la mise à mort ce qui pourrait contribuer à banaliser l'acte. La subversion grammaticale n'est pas non plus anodine pour la personne malade elle-même. Le fait que le suicide qu'elle demande soit exécuté par un tiers peut obérer une part de sa liberté. Dans le suicide assisté « classique », la personne libre, peut in extremis ne pas passer à l'acte. En Oregon, plus de 30% des personnes disposant d'une substance létale prescrite conformément à la loi sur le suicide assisté, ne l'utilisent pas. Qu'en serait-il si un tiers est l'exécuteur ? Les membres de la conférence de citoyens semblent troublés par cette idée quand ils rédigent *"Pour autant nous insistons sur la nécessaire vigilance à apporter dans les cas où le suicide médicalement assisté concernerait des personnes n'étant pas en capacité de réaliser le geste par elles-mêmes afin de prévenir toute dérive."* Mais la subversion grammaticale a peut-être un autre mobile : intégrer dans le suicide assisté l'acte d'euthanasie tel que défini au Pays Bas et ainsi libérer le mot euthanasie. Il peut alors être utilisé pour qualifier la mort donnée à une personne en fin de vie hors de sa demande. C'est ce que font les membres de la conférence citoyenne qui entendent par euthanasie *"le cas d'une mort médicalement assistée sans qu'il ait été possible d'obtenir le consentement direct de la personne."* Position périlleuse tenue par le groupe au regard du code pénal français selon lequel *« Le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre »*. Or il n'était pas utile d'en arriver là dans la mesure où le CCNE dans l'avis N°121 préconise *"le respect du droit de la personne en fin de vie à une sédation profonde jusqu'au décès si elle en fait la demande, lorsque les traitements, voire l'alimentation et l'hydratation, ont été interrompus à sa demande"*. Si cette subversion grammaticale est validée, elle pourra faire jurisprudence. Un apprenti despote voulant se faire élire démocratiquement pourra « désister » ses adversaires politiques et « abstenir » les électeurs rétifs. Torturer la grammaire et le sens des mots pour servir une cause n'est jamais anodin, les régimes autoritaires l'ont montré. Les citoyens de la conférence du 13 décembre s'y sont essayés sans que l'on sache vraiment à qui ceci peut profiter. Il n'est pas utile de recourir à une subversion grammaticale dans un domaine où l'arsenal législatif, les différents avis et rapports en matière de fin de vie peuvent parfaitement être opérants. Il faut pour cela que la loi Leonetti, le rapport Sicard et l'avis N° 121 du CCNE soient connus, respectés et appliqués sans qu'il soit nécessaire de rajouter des lois aux lois. L'existant peut assurer à la personne une fin de vie honorable, sans bafouer ce qui fait société. Pour le dictionnaire Littré « se suicider » est un barbarisme.

Que dire alors de « suicider quelqu'un » ?

Pr Michel Hasselmann, Professeur de Réanimation Médicale – Université de Strasbourg, Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Région Alsace

And in English...

Se suicider (to kill oneself), no longer an essentially reflexive verb

The Citizens' Conference on End of Life issues held on December 13, 2013, in Paris by the CCNE brought out an unexpected twist in the debate on assisted suicide: *se suicider* (lit. self- suicide) is no longer an essentially reflexive verb. In French, reflexive verbs can only be constructed with a reflexive pronoun, meaning that the action they define is exerted by the subject on itself. They therefore have no passive forms. Consequently, one can only escape (*s'évader*) or faint (*s'évanouir*) by oneself. Someone cannot as it were, "escape" or "faint" in their reflexive forms for another. *Se suicider* is one of such essentially reflexive verbs in French, but to a double degree due to a redundancy that slipped-in during its creation. According to its Latin roots "*sui*" "oneself" and "*caedere*" to kill, the verb means, by its very structure that it is "oneself" who acts against "oneself" in the act of killing. In the Webster Dictionary, "Suicide is equivalent to self-killing; self-suicide is therefore equivalent to "self-killing oneself"

This verb which as we can see, is obstinately reflexive is the object of a grammatical subversion carried out by 12 out of the 18 members of the citizens' conference. According to them, "physician-assisted Suicide is when the desire to die had been expressed by the person (in a medically certified will, whether or not there is assistance and/or administration from a third party). They specify: "We distinguish therefore two possibilities: persons able to perform this act and those who need assistance." Thus death administered by a third party to a person suffering from an incurable disease who mindfully has expressed the wish to die, would no longer be euthanasia as defined in the Netherlands, but assisted suicide. It would be henceforth possible to "suicide" someone else, thereby admitting that the action against "oneself" would no longer be done by "oneself." However, in June 2013, the CCNE in its Recommendation No. 121 concerning assisted suicide considered that "this legalization is not desirable." But it did not of course work on this grammatical subversion. It seems that what has led the group of citizens to distort the word "suicide" is based on the fact that a voluntary demand to die is equivalent, according to them, to suicide irrespective of the procedure. In this way, the will, which is given as the person's ability to exercise a free choice guided by reason, is placed above all else, in view of a desired end. This position contributes to respect for the autonomy of the person; the cornerstone of the contemporary doctor-patient relationship. However, without questioning the primacy of autonomy, one might wonder if in their thinking, the citizens took into account the fact that the expression of a will is not the act in itself, and whether they are not equating saying with doing. A subject saying: "I want to die" is not always the same as the subject taking its own life.

Moreover, they underestimated the human and societal consequences of their posture: first of all, on the person of the doctor who no longer acts according to his own will, but becomes the instrument of the will of another. In the new proposal, the doctor whose mission historically is to alleviate suffering and protect life is confronted with the injunction to kill. The Recommendation No. 121 reaffirmed not long ago "*the maintenance of the prohibition on doctors to 'deliberately cause death' protects dying people [...] It would be dangerous for the society should physicians be able to participate in "killing".* It would require a lot of resources on the part of the doctor to deal with the contradiction of being asked to become a "suicider". He might be able to ask himself fewer questions in the name of acting out of compassion. He may also be supported in this by the idea from the grammatical subversion above relating to the verb "suicide". Indeed, it takes out the homicidal component of the act because, even if a lethal substance is injected, he would be able to convince himself in conscience that it is not he

who "is killing" but the "will" of the person that is sick. He would then take life without being the author of the ensuing death, thus trivializing the act. The grammatical subversion is not innocuous for the sick person either. The fact that the suicide requested be carried out by a third party may obliterate some of the patient's freedom. In "classical" physician-assisted Suicide the free person can *in extremis* withhold action. In Oregon, more than 30% of people with a lethal substance prescribed in accordance with the law on assisted suicide do not use it. What would happen if a third party were the executor? The members of the citizens' conference seem troubled by this idea when they write "However we insist on the need for necessary vigilance in cases where physician-assisted Suicide may involve persons without the capacity to carry out the action themselves so as to prevent any aberrations." But the grammatical subversion may have another motive: to integrate in assisted suicide the act of euthanasia as defined in the Netherlands in order to loosen the word euthanasia. It can then be used to describe the taking of a dying person's life without the person's request. This is what members of the citizens' conference are doing, since they understand euthanasia as "the case of physician-assisted death when it had been impossible to obtain the direct consent of the person." This position held by the group is perilous when considered under the French Penal Code which states that "the act of intentionally killing another is murder."

Meanwhile, it was not necessary to go that far since the CCNE in its recommendation No. 121 advocates "the respect for the right of the dying person to deep sedation until death if it be demanded, when treatments or food and hydration have been discontinued at the person's request." If this grammatical subversion is validated, it will set a precedent. An apprentice tyrant who wants to be elected democratically can "opt out" his political opponents and "abstain" restive voters. Authoritarian regimes have shown that manipulating grammar and the meaning of words to serve a cause is never harmless. The citizens of the conference of 13 December have tried to do just that without anyone really knowing who may benefit from their efforts. It is not useful to recourse to a grammatical subversion in a domain where the legislative arsenal, different experts' recommendations and reports on End of Life issues can well be operative. What is required is that the Leonetti law, the Sicard Report, and the CCNE Recommendation No. 121, be known, respected and applied without necessarily adding laws to laws. Existing provisions can provide a befitting end of life to all persons, without ridiculing what makes society. If for the Webster Dictionary the expression "self-suicide" is a barbarism, what then shall we say about "suiciding" someone else"?

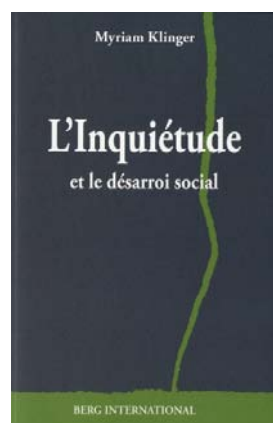
Prof. Michel Hasselmann, Professor of Intensive Care - University of Strasbourg, Director of l'Espace de Réflexion Ethique Région Alsace

Translated by Mic Erohubie, Student in Ethics (CEERE)

Publications récentes

Myriam Klinger, *L'inquiétude et le désarroi social*

Publications récentes



Myriam Klinger, *L'inquiétude et le désarroi social*, Paris, Berg International, 2011, 190 p.

Souvent subordonnée aux notions de risque, d'incertitude ou de vulnérabilité, l'inquiétude est ici explorée en tant que thématique centrale. Myriam Klinger élabore une remarquable sociologie de l'inquiétude, écrite dans un style exigeant et de grande qualité.

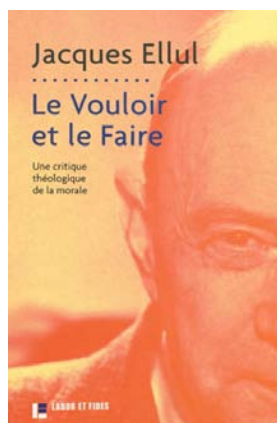
Dès les premières pages, le lecteur découvre la polysémie que revêt le terme d'inquiétude. L'auteure distingue à ce titre deux ensembles de significations auxquels il se rattache. Le premier renvoie à son étymologie latine, *inquietus*, où germe l'idée d'une agitation, d'un

Jacques Ellul, *Le Vouloir et le Faire. Une critique théologique de la morale*

mouvement qui s'exprime aussi bien dans l'espace physique que dans l'esprit. Le second ensemble se centre davantage sur la perception de quelque chose d'indéfini, d'irrésolu qui se traduit par l'attente et l'appréhension du retour d'épreuves passées. En d'autres termes, cette forme d'inquiétude prend sens dans une « peur aux contours mal définis : une peur au second degré, une peur de la peur (p. 10) ». Cette étude aborde cette agitation et cette attente, les mouvements provoqués par les expériences de la peur, de la vulnérabilité et des incertitudes quotidiennes distillées par la modernité. Entre le sentiment de confiance et celui de défiance, émerge celui de l'inquiétude qui s'installe dans une position médiane, comme confiance vigilante. Ce sentiment, tierce, permet aux individus d'éviter la situation d'impuissance face aux événements qui émaillent leurs existences et mettent en péril leur réflexivité et leur capacité d'agir. Ainsi, contrairement à son acception commune, il doit être compris comme une ressource possible. Ressource qui donne accès à des formes d'orientation pour l'action, à sa mise en récit, prenant ainsi à rebours le processus de fragilisation de soi.

Les contextes d'expérience de l'inquiétude abordés dans cet ouvrage reposent essentiellement sur des recherches menées auprès de personnes ayant connu des situations de vulnérabilité, provisoires pour certaines ou plus durables pour d'autres. Rencontrés lors de temps de pause « propices à la réflexivité », les narrateurs ont connu des passages difficiles au tournant de leur existence voire des trajectoires biographiques critiques pour ceux dont la situation de précarité a atteint son comble. En s'intéressant à différents âges de la vie tels que l'enfance, la jeunesse et la vieillesse, à certaines fonctions sociales et éducatives comme la parentalité, Myriam Klinger montre dans cet ouvrage que l'inquiétude constitue un puissant analyseur de la modernité.

Louis Mathiot, Post-doctorant à l'UMR 7367 Dynamiques européennes



Jacques Ellul, *Le Vouloir et le Faire. Une critique théologique de la morale*. Fribourg, Ed. Labor et Fides, 2013 (1964), 304 pages, 24 EUR.

Les écrits autour de Jacques Ellul se succèdent en ce 20^e anniversaire de sa mort (1994), et cet ouvrage fait suite à d'autres publications déjà recensées précédemment. La réédition du présent livre constitue d'ailleurs elle aussi un anniversaire puisqu'il avait été publié la première fois en 1964. Il avait alors été conçu par son auteur comme ouverture à une trilogie consacrée à l'éthique. En fait, comme l'expliquent très bien les deux introducteurs de ce travail, Denis Müller et Frédéric Rognon, « les choses ne sont pas si simples » ! Seize ans avant *Le Vouloir et le Faire*, Ellul avait publié *Présence du monde moderne* (1948) qui annonce toutes les grandes thématiques développées ultérieurement : « la discontinuité entre l'histoire et le Royaume, la corrélation entre les moyens et les fins, l'éthique de la profanation, la portée révolutionnaire d'un nouveau style de vie, le refus de toute description légaliste d'une conduite chrétienne. » Si l'on rajoute le caractère inachevé de l'entreprise ellulienne en matière d'éthique, l'on comprend que *Le Vouloir et le Faire* sont une entrée dans l'œuvre à un moment donné mais suffisamment importante et décisive pour être republiée aujourd'hui. Les discussions de l'auteur avec ses contemporains, Karl Barth, Dietrich Bonhoeffer (en particulier ses *Lettres de captivité* et son *Ethik* qu'Ellul lit en allemand) mais aussi Soe et Reinhold Niebuhr, ou Georges Crespy, sont d'ailleurs particulièrement intéressantes dans les postures éthiques que ces auteurs convoquent.

Le présent ouvrage est construit en trois parties de longueur inégale : « les origines », « morale du monde » et « impossibilité et nécessité d'une éthique chrétienne ». La première concerne donc les origines de la morale et de l'éthique. Dans le premier chapitre intitulé « la connaissance du bien », Ellul s'appuie sur une lecture de la Bible pour adopter une position nominaliste et décisionniste :

« le Bien n'est pas préalable à Dieu, le Bien n'est pas Dieu, le Bien c'est la volonté de Dieu. Tout ce que Dieu veut est bien non pas parce que Dieu serait subordonné au bien, obéissant à ce bien, mais simplement parce qu'il le veut. Ce n'est pas le Bien en soi qui détermine la volonté de Dieu, c'est la volonté de Dieu qui détermine ce qui est le Bien. Et il n'y a pas de bien en dehors de cette décision. » Il est intéressant de lire alors l'interprétation de la « Chute » comme prise d'autonomie humaine et rupture d'avec Dieu : la morale s'impose finalement comme ce qui surgit de la désobéissance et est définitivement disqualifiée. Ce faisant, Ellul s'oppose en particulier à Paul Ricœur.

Dans la seconde partie, l'auteur évoque diverses morales tout en focalisant l'attention sur la morale technicienne qui identifie le Bien à l'efficacité et tend à confondre le moral et le normal. Il oppose radicalement morale du monde, laïque, et éthique chrétienne, tout en affirmant avec force que « le christianisme est une antimorale ». La vie chrétienne est basée non sur la morale mais sur la foi en la personne de Jésus-Christ.

La troisième partie pose dans le titre même le célèbre paradoxe ellulien : une éthique chrétienne impossible et nécessaire. Ce qui exige un double travail : de contextualisation et de reconstruction. Le dernier paragraphe est éloquent à cet égard. Impossible d'« échapper à la nécessité de tenter l'aventure de cette éthique, parce que nous ne pouvons pas échapper à la nécessité de répondre à ces questions : que signifie le fait d'être libéré par Jésus-Christ de la tyrannie des choses et de recouvrer ainsi la possibilité de s'en servir sans être asservi ?... »

Un ouvrage qui croise les registres éthique, théologique, sociologique, philosophique... et donne à penser.

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE, Membre du GEE

Publications – Groupe européen d'éthique

Dernières publications du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) dont Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE, est membre :

- **Avis N°27 du 06/01/2013 - Un cadre éthique pour l'évaluation de la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie.** [Pour télécharger l'Avis N° 27, cliquez \(9 MB\)](#). À noter que les recommandations finales sont traduites en français et en allemand.
- La **Déclaration du GEE** sur la proposition de régulation du Parlement Européen et du Conseil sur les **Essais cliniques** portant des produits médicaux à usage humain, et abrogeant la Directive 2001/20/EC (COM 2012) 369 final (voir le texte en anglais uniquement : http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/pdf/proposal_for_a_regulation_of_the_european_parliament_and_the_council_on_clinical_trials_on_medicinal_products_for_human_use.pdf)
- la dernière édition de **Ethically Speaking** (N°17) informant sur les activités des comités d'éthique en Europe (http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/publications/ethically_speaking_17.pdf)
- **Avis N°26 du 22.02.2012** sur « **Ethique des technologies de l'information et de la communication** ». Pour télécharger l'**Avis N° 26, cliquez (2 MB)**. À noter que les recommandations finales sont traduites en français et en allemand
- **Retransmission des deux dernières Manifestations organisées par le GEE/EGE : voir plus loin Rubrique Online**

And in English... The European Group on Ethics

Marie-Jo Thiel is very pleased to announce you the publication of the last issues of the EGE (European Group on Ethics in Science and New Technologies) from which she is member :

Le CEERE publie

- **Opinion N° 27** (06/01/2013) of the EGE about “An Ethical Framework for assessing research, production and use of Energy”. [Download this opinion, click](#) (the final recommendations are translated in English and French)
- **Statement of the European Group on Ethics in Science and New Technologies (EGE) on the Proposal for a Regulation of the European Parliament and the Council on **Clinical Trials** on Medicinal Products for Human Use, and repealing Directive 2001/20/EC (COM 2012) 369 final** (see : http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/pdf/proposal_for_a_regulation_of_the_european_parliament_and_the_council_on_clinical_trials_on_medicinal_products_for_human_use.pdf)
- The last issue of **Ethically Speaking**, the News from the Ethics committees in Europe: N°17 (http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/publications/ethically_speaking_17.pdf)

Opinion N° 26 (22.02.2012) of the EGE about “Ethics of information and communication technologies”. [Download this opinion, click](#) – **web** : ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/index_en.htm

- Streaming on last Roundtable and IDB : see “Online”

Le CEERE publie

Actes des 4^e JIE



Le CEERE vous informe de la parution des actes des quatrième Journées Internationales d’Ethique qui ont eu lieu du 23 au 26 mars 2011 sur le thème :

L’automne de la vie. Les enjeux éthiques du vieillissement.

THIEL Marie-Jo (Ed.), *L’Automne de la vie : enjeux éthiques du vieillissement*, Presses universitaires de Strasbourg, Coll.

Chemins d’éthique, 2012, 414 p. ([Téléchargez le bon de commande](#))

*The English version for the same book is published: THIEL Marie-Jo (Ed.), **The Ethical Challenges of Ageing**, The Royal Society of Medicine Press, London, 400 p, [Download Order coupon!](#)*

[Lire la recension \(book review\) dans la lettre du CEERE d’oct. 2012](#)

Vous souhaitez publier un manuscrit en éthique ?

Notre collection « Chemins d’éthique » peut accueillir votre proposition.

Envoyez votre manuscrit à Marie-Jo Thiel à l’adresse du CEERE.

Si cette première lecture s’avère concluante, votre manuscrit sera soumis de manière anonyme à deux rapporteurs.

N’hésitez pas ! Qui ne tente rien, n’a rien !

En ligne – Online

Retrouvez toutes nos vidéos sur notre site internet <http://ethique-alsace.unistra.fr>

En ligne – Online



A (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique-alsace.unistra.fr> rubrique Canal Ethique ou sur les sources indiquées :

– Les vidéos du **Forum européen de bioéthique**, dont la 4^e édition s’est déroulée à Strasbourg du 27 janvier au 1^{er} février 2014 sur le thème : **Connaître le cerveau, maîtriser les comportements.**

– **Roundtable of European Commission:** International Dialogue on Bioethics (IDB) in English / French / German or Original language.

- **IDB : 17.09.2013 :**

<http://scic.ec.europa.eu/streaming/index.php?es=2&sessionno=61bdf049525b7d4c2cf79257ec7c2c56>

Table Ronde : 18.09.2013:

<http://scic.ec.europa.eu/streaming/index.php?es=2&sessionno=e0eacd983971634327ae1819ea8b6214>

– **Les vidéos des cinquièmes Journées Internationales d'Éthique** qui ont eu lieu du 10 au 13 avril 2013 sur le thème : « Les enjeux éthiques du handicap » sont accessibles depuis le site internet dédié, [cliquez !](#)

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéos des Journées internationales d'éthique ou des émissions impliquant le CEERE depuis notre site ethique-alsace.unistra.fr / [Canal Éthique](#).

– **Tombé du Ciel** (Émission TV diffusée sur LCP) sur le thème : « Les religions sont-elles machistes ? » Intervention de Hanane Karimi (étudiante en éthique, Strasbourg) : <http://www.lcp.fr/emissions/tombe-du-ciel/vod/144694-les-religions-sont-elles-machistes>

– **Débat de l'AUBETTE** sur la performance à l'hôpital : <http://canal2.u-strasbg.fr/video.asp?idVideo=11716&voir=oui>. Intervention de Jean-Christophe Weber.

– **Reportage sur France 3 Alsace sur la biométrie** avec une intervention de Marie-Jo THIEL :

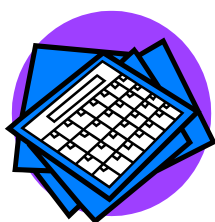
<http://alsace.france3.fr/2013/03/14/comment-la-biometrie-va-envahir-nos-vies-216497.html>

Par ailleurs vous pouvez également retrouver depuis le site de la **Fondation Ostad Elahi** des entretiens filmés, ainsi que des conférences, des colloques (sur la solidarité, la famille, l'entreprise...) centrés sur l'éthique : www.fondationostadelahi.tv

Actualités en éthique...

Retrouvez toutes ces actualités sur notre site internet <http://ethique-alsace.unistra.fr> en cliquant sur la date

Actualités du mois d'avril 2014



Mardi 1^{er} avril – Conférence inaugurale de l'ERERAL
Thème : Une loi sur les conditions de la fin de vie est-elle possible ?

Lieu : Salle des fêtes Hôpitaux de Strasbourg – 1, place de l'Hôpital – Strasbourg

Jeudi 3 – Journée thématique Espace éthique Région Ile de France

Thème : Éthique et réanimation extrême. Réanimation entre vie et mort.

Lieu : 09h00 à 18h00 – Espace éthique – Porte 9, Hôpital Saint Louis - Paris

Jeudi 3 – Séminaire Bioéthique et société

Thème : Les jeunes et la culture numérique, par Monique Dagnaud

Lieu : 16h00 à 19h00 – Salle 21 Anc. Institut d'anatomie Hôpital Civil – Strasbourg

Samedi 5 – 2^{ème} édition du TEDxStrasbourgUniversité

Thème : P-ART-AGE

Lieu : Collège doctorale européen – Strasbourg

Lundi 7 – Journée thématique de l'Espace éthique AP-HP Île-de-France
Thème : Éthique, Alzheimer et maladie apparentées : La maladie d'Alzheimer au prisme de la philosophie morale.
Lieu : 09h00 à 18h00 – Espace éthique, Porte 9, Hôpital Saint-Louis, Paris

Mardi 8 – Rencontre Hippocrate exceptionnelle
Thème : Les enfants dans la rue : le SAMU social international, par Xavier Emmanuelli
Lieu : 18h00 – Faculté de médecine – Paris Descartes

Mercredi 9 – Annual International Scientific Conference - Catholic University
Thème : The Role of Roman Catholic Church in Dutch Society illustrated by its new Focus on The Catholic Social Teaching
Lieu : 14h00 – Building of Faculty of Theology KU in Kosice (SK)

Vendredi 11 – Journée doctorale Ethique
Thème : L'éthique de la vulnérabilité
Lieu : Salle Pasteur – Palais Universitaire – Strasbourg

Lundi 14 – Séminaire Ethique et droits de l'homme
Thème : L'engagement de Dietrich Bonhoeffer : une éthique de responsabilité ? par Frédéric Rognon
Lieu : 18h00 à 20h00 – Salle Tauler, Palais universitaire – Strasbourg

Mardi 15 – Séminaire d'éthique médicale IRIST
Thème : (Dis)position(s) du clinicien (2) : Funambule et culbuto, par Jean-Christophe Weber
Lieu : 16h00 à 18h00 – Salle 16 Anc. Institut d'anatomie Hôpital Civil – Strasbourg

Jeudi 24 – Conférence ERERAL à Molsheim

Thème : La fin de vie en débat

Lieu : 18h00 – Salle de la Monnaie – Molsheim

Et le même soir : Pièce de Théâtre – Débat sur la fin de vie - ERERAL

Titre « Aimez-vous la nuit ? » Pièce suivie d'un débat.

Lieu : Molodoï – 19, rue du Ban de la Roche Strasbourg

Jeudi 24 au samedi 26 – 10^{ème} conférence internationale d'éthique clinique

Thème : La Voix du Patient – *The Patient's Voice*

Lieu : Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie – Paris, France

Dimanche 27 – 20^{ème} commémoration du Génocide des Tutsi au Rwanda (1994)

Thème : Mémoire, Reconstruction, Vie

Lieu : Centre Européen de la jeunesse, 30 rue de Pierre de Coubertin, 67000 Strasbourg

Pour en savoir plus sur toutes ces manifestations et celles qui suivent les autres mois : cliquez sur les dates ou rendez-vous sur notre site Internet <http://ethique-alsace.unistra.fr/> / Rubrique « Actualités en Éthique ».

L'ERERAL, l'Espace éthique Alsacien : inauguration et activités en mars 2014 :

Le mardi 1^{er} avril à 18h, à la salle des fêtes des hospices civils, aura lieu l'inauguration de l'Espace de Réflexion Ethique Région Alsace (ERERAL).

Cette reconnaissance officielle qui entre dans le cadre de l'arrêté du 4 janvier 2012, donne à l'ERERAL une force nouvelle pour la réalisation des missions qui lui sont dévolues dans les domaines des sciences de la vie et de la santé – promotion du débat public, partage des connaissances, recherche, enseignement, documentation, observatoire des pratiques éthiques.

L'ERERAL sera inauguré en présence des autorités de tutelle que sont les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, l'Université de Strasbourg et l'Agence régionale de santé Alsace, ainsi que du Pr Michel Hasselmann, Directeur de l'ERERAL et de la Pr Marie-Jo Thiel, Présidente du Conseil d'Orientation de l'ERERAL.

Une double conférence sera donnée en cette occasion sur le thème :

« *Une loi sur les conditions de la fin de vie est-elle possible ?* »

Professeur Régis AUBRY, Chef du département douleur - soins palliatifs du CHU de Besançon. Président de l'Observatoire national de la fin de vie
Maître Didier LE PRADO, Avocat au Conseil d'État & Cour de Cassation. Président de l'ordre des avocats

Suivie par un pot de l'amitié.

Deux autres manifestations sont prévues le 24 avril :

- **Jeudi 24 avril 2014 à 18h : Conférence sur La fin de vie en débat**

Lieu : Salle de la Monnaie à Molsheim

- **Et le même soir de 22h à 23h : Pièce de Théâtre-Débat sur La fin de vie
Titre « Aimez-vous la nuit ? » (Pièce suivie d'un débat)**

Lieu : Molodoï – 19, rue du Ban de la Roche Strasbourg

Quoi de nouveau en éthique en France ?

Débat sur la fin de vie en cours en France

Le rapport Sicard sur la fin de vie

Le 18 décembre 2012, le professeur Didier Sicard a remis au président de la République, François Hollande, le rapport de la « commission de réflexion sur la fin de vie en France ». Ce travail qui répond à la proposition 21 du candidat Hollande et qui a impliqué des débats publics dans plus d'une dizaine de villes en France, veut ouvrir la voie à une « *assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* », tout en esquissant "une solution à la française" au débat sur la fin de vie. L'ancien président du Comité national d'éthique propose que la loi Leonetti (qui avec la loi Kouchner encadre actuellement la fin de vie) soit appliquée non pas tant à la lettre que dans son esprit et qu'une sédation terminale (administration d'opiacés entraînant le coma puis la mort) puisse être administrée par les médecins aux patients qui l'auraient demandé de façon réitérée. Par ailleurs le rapport évoque la possibilité du suicide assisté et écarte celle de l'euthanasie considérée comme un geste médical radical qui franchirait « *la barrière d'un interdit* », tout en notant que « ni le suicide, ni l'assistance au suicide ne sont incriminables en droit français. Ceci dit, sur une question telle que l'assistance au suicide le silence du droit ne peut être interprété comme une tolérance dans la mesure où l'assistance au suicide interpelle les grands principes du droit ».

Ce rapport est accessible depuis le site du CEERE :

<http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=13723> avec le communiqué de presse de la SFAP.

Fin de vie, assistance à mourir – avis de l'Ordre des médecins

Le jeudi 14 février 2013, le Conseil de l'ordre national des médecins publie un avis intitulé « Fin de vie, assistance à mourir » dans lequel il se dit favorable, « par devoir d'humanité », à une aide à mourir sous la forme d'une « sédation terminale ».

Le texte n'utilise pas le terme euthanasie que l'Ordre définit comme le caractère délibéré de donner la mort. Il insiste sur le fait que le code de déontologie médicale qui dispose que le médecin ne doit pas « *délibérément donner la mort* » est respecté. Ensuite c'est au collègue médical informé des souhaits du patient qu'il appartient de dire si une sédation terminale doit être administrée. « *L'interdit fondamental de donner délibérément la mort à autrui ne saurait être transgressé par un médecin agissant seul* », insiste l'avis. Pour l'ordre, il est essentiel que les patients sachent que les médecins sont là pour les aider, no pour s'acharner, et qu'un praticien ne peut décider seul de la conduite à tenir.

Documents sur <http://www.conseil-national.medecin.fr/article/fin-de-vie-assistance-mourir-1302> :

 [Fin de vie, assistance à mourir - texte adopté par le Cnom](#) - 48.23 Ko

 [Enquête auprès des médecins sur la fin de vie](#) - 1.07 Mo

On pourra aussi se reporter au numéro spécial de la revue Laennec sur la « **Fin de Vie** » (dans le contexte de la proposition 21 du programme présidentiel). Pour en savoir plus : <http://www.revue-laennec.fr/>

Le CCNE publie l'avis N°121 : « Fin de vie, autonomie de la personne, volonté de mourir »

Le 1^{er} juillet 2013 le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique) a publié l'avis N°121 intitulé « Fin de vie, autonomie de la personne, volonté de mourir ». Cet avis dont nous reprenons des éléments du communiqué de presse formule différentes « recommandations qui font l'objet d'un accord unanime de la part de tous les membres, notamment :

- la nécessité de faire cesser toutes les situations d'indignité qui entourent encore trop souvent la fin de vie ;
- la nécessité de rendre accessible à tous le droit aux soins palliatifs – droit reconnu par le législateur depuis quatorze ans – et de développer l'accès aux soins palliatifs à domicile ;
- le respect des directives anticipées ; lorsqu'elles ont été rédigées en présence d'un médecin traitant, et dans des circonstances où une maladie grave a été annoncée, les directives anticipées devraient être contraignantes pour les soignants, sauf exception dûment justifiée par écrit ;
- le respect du droit de la personne en fin de vie à une sédation profonde jusqu'au décès si elle en fait la demande, lorsque les traitements, voire l'alimentation et l'hydratation ont été interrompus à sa demande. »

Mais la législation du suicide assisté n'est pas souhaitable pour le CCNE. Le même jour François Hollande, Président de la République annonce qu'il proposera un projet de loi sur ce sujet fin 2013.

Télécharger l'avis :

http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis_121_0.pdf

Rapport de la Conférence de citoyens sur la fin de vie, l'fop - Qu'est-ce qu'une conférence de citoyens?

Une Conférence de citoyens est un outil de la démocratie participative, créé au Danemark dans les années 1980 et importé en France en 1998 et qui constitue un mode innovant de recueil de l'opinion citoyenne.

La Conférence de citoyens consiste à réunir 15 à 20 personnes reflétant la

diversité de la population française. Ces citoyens sont amenés à réfléchir sur un sujet à caractère scientifique ou éthique, échappant le plus souvent à l'évaluation citoyenne ou qui s'avère « confisqué » par des experts du fait de la barrière de compétence et de langage dans la société entre le citoyen et l'expert. Lire la suite : http://ethique-alsace.unistra.fr/uploads/media/Conference_de_citoyens_sur_la_fin_de_vie_16.12.13.pdf

Commentaires : *Ce panel fait redondance par rapport aux débats régionaux qui ont précédé le rapport Sicard remis en déc. 2012 et l'avis du CCNE qui a suivi. Il n'a réuni que 18 citoyens... et n'a pas mobilisé les Espaces éthiques conformément à la loi dite de bioéthique de 2011. Cela compromet fortement sa légitimité. De surcroît le texte suscite de la confusion, revendiquant des formes de suicide médicalement assisté qui sont en fait des euthanasies ne disant pas leur nom (l'assistance par un tiers définit l'euthanasie) et des euthanasies qui sont des homicides puisque pratiquées SANS le consentement des patients. A présent, un nouveau (pourquoi ?) rapport est redemandé au comité d'éthique... Que signifie un tel acharnement de rapports ? Pourquoi ne pas s'appuyer sur le rapport Sicard lui-même pris en compte dans l'avis N°121 du Comité national d'éthique et donner à la France les moyens d'une fin de vie qui l'honore ? Pourquoi la loi Leonetti est-elle régulièrement citée comme un modèle mais sans qu'on lui donne les moyens de son efficacité en pratique ? Est-ce à la hauteur des enjeux ? Marie-Jo Thiel*

Affaire Lambert

M. Vincent Lambert, âgé de 38 ans, infirmier en psychiatrie, a été victime, le 29 septembre 2008, d'un accident de la route qui lui a causé un traumatisme crânien. Il est demeuré en coma végétatif avant d'évoluer en état de conscience minimal ou état pauci-relationnel. Il a été pris en charge en juin 2009 par le centre hospitalier universitaire de Reims, à l'unité d'hospitalisation de soins palliatifs, dans une sous-unité de soins de suite et de réadaptation, qui accueille des patients dans cet état.

M. Lambert est aujourd'hui un patient tétraplégique consolidé souffrant de lésions cérébrales graves, en état de conscience minimal.

Ayant, fin 2012, interprété certains signes comportementaux manifestés par M. Lambert comme des refus de soins, l'équipe médicale s'est interrogée sur les suites à donner au traitement et a mis en place début 2013 une procédure collégiale, associant son épouse qui a débouché, le 10 avril 2013, sur la décision d'interrompre l'alimentation de M. Lambert et de réduire son hydratation.

Ses parents, un demi-frère et une sœur de M. Lambert s'y sont opposés et ont enjoint le centre hospitalier universitaire de Reims de rétablir l'alimentation et l'hydratation normales de M. Lambert et de lui prodiguer les soins nécessaires à son état de santé.

Suite à la décision du chef du service où est accueilli M. Lambert d'interrompre les soins de nutrition et d'hydratation artificielles à compter du 14 janvier 2014, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, a été saisi par les parents de M. Vincent Lambert et une partie de la famille.

La décision du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne s'est prononcé, le 16 janvier 2014, contre l'euthanasie passive prise par les médecins de Vincent Lambert, un tétraplégique en état de conscience minimale, depuis un accident de voiture en 2008. Cette décision avait été prise en accord avec sa femme et une partie de sa famille, à l'exception des parents du patient. La justice a enjoint les médecins de maintenir l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert.

Le tribunal a estimé que le contenu de la volonté de Vincent Lambert « ne pouvait être déterminé avec un degré de certitude suffisant » et a jugé que « c'est à tort que le CHU de Reims avait considéré que M. Lambert pouvait être regardé comme ayant manifesté sa volonté d'interrompre ce traitement ».

Il a également estimé que « *la poursuite du traitement n'était ni inutile, ni disproportionnée et n'avait pas pour objectif le seul maintien artificiel de la vie* », ce que le CHU, le neveu de Vincent Lambert et son épouse contesteront devant le Conseil d'Etat.

La décision du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est disponible à partir du lien suivant :

http://www.sfap.org/pdf/ORDONNANCE_REFERE_11_MAI_2013.pdf

Analyse de l'ordonnance de référé liberté du Tribunal de Châlons-en-Champagne par la SFAP

La Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui réunit professionnels (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et bénévoles a émis un avis très intéressant sur l'affaire Lambert. Pour la SFAP, cette décision juridique bouleverse « *profondément les repères sur lesquels s'appuyaient jusqu'à présent les médecins* » en mettant à mal le cadre établi par la loi Leonetti en 2005.

D'après l'association, cette décision témoigne également d'une méconnaissance profonde de l'esprit de la loi, tant par les professionnels que par le grand public, qui se trouvent bien souvent désarmés face à la fin de vie alors que des mesures d'accompagnement existent.

Cet avis est disponible sur :

<http://www.sfap.org/pdf/affaires-reims-analyse-SFAP-version-finale.pdf>

Les suites de l'affaire Lambert

Affaire Lambert : le Conseil d'État joue la prudence (Article du Monde)

LE MONDE | Mis à jour le 15.02.2014 à 13h24 | Par [François Béguin](#) et [Laetitia Clavreul](#)



Invité pour la première fois à se prononcer sur une situation litigieuse de fin de vie, le Conseil d'État avait trois options. Il a choisi celle de la sécurité. Saisi en appel pour trancher le cas de Vincent Lambert, patient tétraplégique de 38 ans dans un état de conscience minimale depuis 2008, il pouvait invalider l'arrêt des traitements voulu par ses médecins, le confirmer et ainsi décider de sa

mort, ou demander une nouvelle expertise médicale, ce qu'il a choisi, vendredi 14 février. Une décision « *exceptionnelle dans une procédure d'urgence* », a déclaré Jean-Marc Sauvé, vice-président de la plus haute juridiction administrative, devant une foule de micros et de caméras.

Le sort de Vincent Lambert, otage de son corps et d'opinions divergentes au sein de sa famille, et dont la situation émeut la France depuis plusieurs mois, n'est donc pas tranché. Mais le Conseil d'Etat a jugé ce délai indispensable, compte tenu du caractère « *potentiellement irréversible* » de la décision qu'il doit prendre, et de sa portée jurisprudentielle. « *Cela sert à préparer et sécuriser la décision du juge à l'avenir* », a détaillé M. Sauvé, assurant que désormais, lorsque des tribunaux administratifs seront saisis de questions similaires en référé liberté, ils pourront pareillement recourir à des experts médicaux avant de se prononcer.

L'Académie nationale de médecine, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et l'Ordre des médecins vont chacun proposer rapidement le nom d'un expert en neurosciences...

L'expertise vient de commencer en cette fin du mois de mars 2014.

Prise de position des religions

L'église catholique a réagi à l'ensemble des débats avec deux textes

- Communiqué du Conseil Permanent de la Conférence des évêques intitulé : [Fin de vie : pour un engagement de solidarité et de fraternité \(cliquez\)](#).
- Communiqué du Conseil Famille et Société intitulé : [Notre regard sur la fin de vie \(cliquez\)](#).

C'est un texte de convictions et de travail car disent les évêques : « *Accompagner des personnes en fin de vie et leurs proches, est une expérience qui fait naître beaucoup de questions. Dans des situations concrètes de grande souffrance, la position de l'Église catholique, qui refuse l'euthanasie et l'assistance au suicide, demande à être fondée et éclairée pour être reçue et expliquée à d'autres.* »

Il s'agit bien de s'inscrire le mieux possible dans le débat de la société sur ce sujet de la fin de vie avec les questions que cela pose aujourd'hui. Il s'agit bien d'un dialogue, où peuvent être dits des mots et des convictions différentes, sachant que chacun porte en espérance de trouver des chemins qui soient les meilleurs pour tous.

Le 13 janvier 2014, la Fédération protestante de France a également publié

des Éléments de réflexion sur la fin de vie intitulés « Vivant jusqu'à la mort », un titre emprunté au philosophe Paul Ricœur. Si la loi actuelle peut être améliorée, écrit la FPF, « donner ou faciliter la mort ne pourrait qu'ébranler la confiance que la personne peut faire à son entourage », voire susciter un « devoir de quitter la vie ». [Pour lire le texte, cliquez](#).

Ci-après quelques liens vers des textes plus spécifiques :

- 8-12 mai 2013 « [A propos de la fin de vie humaine](#) » Eglise protestante Unie de France (EPUdF)
- 19 novembre 2013 « [fin de vie](#) » Commission d'éthique protestante évangélique (CEPE)
- 25 novembre 2013 « [Droit à vivre, droit à mourir ?](#) » une approche de la Fondation Diaconesses de Reuilly
- 1er janvier 2014 « [Réflexion sur la fin de vie](#) » Commission d'éthique de l'union franco-belge des fédérations adventistes (UFB) et de la fédération adventiste de la Suisse Romande et du Tessin (FSRT)

À notre connaissance, les communautés juives et musulmanes n'ont pas publié récemment de communications officielles sur le sujet.

Regard sur la loi légalisant l'euthanasie en Belgique

Alors que la France s'interroge sur une actualisation de son encadrement législatif en fin de vie, le réalisateur Pierre Barnérias montre dans son film « L'euthanasie, jusqu'où ? », que le système de contrôle de l'euthanasie en Belgique – légale depuis dix ans – est lacunaire voire inexistant. **Ce documentaire basé sur des témoignages poignants (P. Razzo/Ciric) ne se prononce pas sur le fond du débat, mais son travail illustre la difficulté à encadrer une telle pratique.** Pour voir ce film que nous recommandons :

https://www.youtube.com/watch?v=KzJ-AybW93Y&feature=youtube_gdata_player

Dans une interview au journal *La Croix* du 16 octobre 2013, il précise le contexte de ce documentaire :

« Le point de départ, c'est le travail que j'ai mené avec le réalisateur Frédéric Chaudier, qui a filmé pendant plus d'un an des patients hospitalisés en soins palliatifs à la maison médicale Jeanne-Garnier, à Paris. J'ai produit son documentaire, « [Les yeux ouverts](#) », sorti en 2010 au cinéma. Fort de cette expérience, j'ai eu envie de savoir comment les choses se passaient dans des pays, comme la Belgique, ayant fait le choix d'autoriser l'euthanasie. J'ai commencé l'enquête sans aucun a priori, avec l'esprit ouvert et l'envie de comprendre. C'est alors que j'ai rencontré Marcel, un ancien syndicaliste belge plutôt favorable à l'euthanasie au départ. Cependant, après l'euthanasie de sa mère qui n'était pas malade, celui-ci s'est brutalement rendu compte qu'il n'y avait pas de contrôle, que l'euthanasie se pratiquait en dehors des critères fixés par la loi. Le constat était saisissant.

J'ai alors continué à enquêter avec l'aide de deux journalistes de talent, Anne-Laure Cahen et Clotilde Baste. Ce que nous montrons, c'est que dans ce pays, l'application de l'euthanasie n'est pas exempte de dérives. Le point central, c'est l'absence de contrôle effectif des euthanasies pratiquées, en dépit de la commission fédérale. Certains témoins, dont l'un apparaît dans le film, vont jusqu'à faire état d'homicides déguisés en euthanasie ! Des infirmières parlent à visage découvert des dérives auxquelles elles ont assisté...

Je ne prétends pas trancher le débat, dire s'il faut ou non légaliser l'aide active à mourir, mon film est simplement un éclairage de ce qui se passe aujourd'hui dans un pays ayant fait ce choix et où, manifestement, tout ne va pas bien. J'espère qu'il va donner matière à réfléchir : sur ce que veut dire la « liberté » de mourir lorsque l'on n'a aucune réponse à sa souffrance ou encore sur la place du médecin qui soigne mais peut aussi donner la mort... »

Voir l'article complet : Pierre Barnérias : « En Belgique, l'euthanasie n'est pas exempte de dérives », *La Croix*, 16 octobre 2013 (lien : <http://www.la-croix.com/Ethique/Bioethique/Pierre-Barnerias-En-Belgique-l-euthanasie-n-est-pas-exempte-de-derives-2013-10-15-1042794>).

Directives anticipées et personne de confiance

Des lecteurs nous ont demandé comment exprimer personnellement des directives anticipées ou choisir une personne de confiance, conformément à la Loi Leonetti. La SFAP met à votre disposition tous les outils nécessaires pour comprendre ce que sont les directives anticipées et la personne de confiance dans la loi Leonetti, elle propose des formulaires pour rédiger vos directives anticipées et désigner votre personne de confiance. Son modèle est neutre et chacun peut l'adapter comme il veut, selon son culture, sa religion, ses désirs...

Cliquez sur : <http://www.sfap.org/content/directives-anticipees-et-personne-de-confiance>

La position du CCNE sur les technologies neuro-amélioratives

AVIS N°122 : Recours aux techniques biomédicales en vue de « neuro-amélioration » chez la personne non malade: enjeux éthiques.

Dans le cadre de la mission de veille éthique sur les progrès des neurosciences qui lui a été confiée par la loi de bioéthique du 7 juillet 2011, le Comité Consultatif National d'Éthique, après s'être penché sur les enjeux éthiques de l'IRM fonctionnelle a choisi de conduire une réflexion sur la neuro-amélioration.

L'être humain a toujours tenté d'améliorer ses performances ou son bien-être au moyen, par exemple, de l'apprentissage, de la maîtrise de l'outil ou du recours à

des substances comme le café, l'alcool ou le haschich. Cette possibilité qu'a l'être humain en bonne santé de s'améliorer (*human enhancement*) a été décuplée par les progrès de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie. Elle peut schématiquement se référer à l'apparence corporelle (par exemple greffes de cheveux, tatouages, chirurgie esthétique...), aux performances physiques (dopage sportif, stimulants sexuels...), ou encore aux capacités du cerveau réalisant ce qui est appelé le « *brain enhancement* » ou encore « *neuro enhancement* »...
[Télécharger l'avis complet 122 en cliquant](#)

Divers

La publication du 7e numéro du « LIEEN - Lettre d'Informations Ethiques Entre Nous », bimestriel, par l'Espace éthique de Bretagne Occidentale (EEBO) et le Réseau de réflexion éthique en santé de Bretagne Occidentale (RESBO).

Retrouvez dans ce 7^e numéro un Éditorial de Emmanuel HIRSCH et un Dossier thématique sur « Autonomie et sécurité : le risque de la liberté en EHPAD »

Le LIEEN – est également accessible (avec tous ses numéros depuis l'origine) sur notre site sous « Recherche documentaire/revues » à l'adresse suivante : <http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=9755>.

Des nouvelles de l'Espace National de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer

Éditorial – Des idées reçues aux idées vécues. Emmanuel Hirsch et l'équipe de l'Espace éthique Alzheimer, Cliquer pour lire la Newsletter

N°19, décembre 2013 : <http://www.espace-ethique-alzheimer.org/newsletter/newsletter19.html>

Vous y trouverez :

- Actualités de l'Université d'été de l'Espace éthique Alzheimer
 - Témoignages de l'Université d'été
 - S'associer à l'enquête "Les Français face à l'anticipation de la maladie d'Alzheimer"
 - Temps forts de l'Université d'été 2013
 - Actualités des formations de l'Espace éthique/Île-de-France
-

Médecins du monde - Observatoire d'accès aux soins en France

L'Observatoire de l'accès aux soins de la mission France de *Médecins du monde* vient de publier un rapport (octobre 2013) sur les conséquences de la crise économique sur la santé et l'accès aux soins. Comme cela est rappelé en introduction, « Les inégalités sociales de santé s'accroissent chez les plus démunis. À cela s'ajoutent des réponses publiques souvent plus sécuritaires que sociales, notamment envers les migrants, les personnes se prostituant et les usagers de drogues. Ces personnes accèdent de plus en plus difficilement au système de soins, avec pour conséquence une détérioration de leur état de santé. » Et les chiffres sont éloquentes : « En 2012, plus de 30 500 personnes ont été accueillies dans les Centres d'accueil, de soins et d'orientation (Caso) de Médecins du Monde. L'activité globale des Caso ne cesse d'augmenter, avec notamment une hausse inquiétante et constante de l'effectif des mineurs depuis 2008. ». Médecins du monde est engagé à tous les niveaux mais se heurte à la non-mise en place des structures organisationnelles ad hoc : « À l'heure de la réforme du droit d'asile, du projet de loi sur le logement et du projet de loi sur la prostitution avec l'abrogation du délit de racolage public et le risque de pénalisation du client, Médecins du Monde rappelle la nécessité de respecter les

principes de santé publique et les droits fondamentaux au sein des politiques publiques. De fait, l'alternance politique doit s'intéresser davantage au sort des grands précaires. Nous attendons, quinze ans après la première loi sur les exclusions, la mise en œuvre effective d'une politique médico-sociale solidaire et efficace, quel que soit le statut administratif des personnes. »

Lire sur le site de Médecins du monde (www.medecinsdumonde.org) ou sur le site du CEERE :

- [Infographie](#)
- [Document de synthèse \(résumé\)](#)
- [Document complet](#)

Commission Bioéthique des Semaines sociales de France, « Dépenser mieux pour la santé de tous ».

Le 14 octobre 2013, la Commission Bioéthique des Semaines sociales de France, a rendu public un texte intitulé « Dépenser mieux pour la santé de tous ». Cette réflexion est le fruit d'une élaboration d'équipe (signataires dans le document complet) en vue d'interpeller les instances en particulier politiques sur l'urgence de la situation. Elle propose des pistes d'action à prendre d'urgence afin que le système social et sanitaire puisse « redevenir un système sûr et solidaire ». Certes cela demande du courage, le dépassement du « poids des habitudes et des intérêts », mais « 70 ans après les ordonnances d'après-guerre, une remise à plat de notre cadre institutionnel s'impose. Elle ne peut être le fait de mesures sectorielles mais impose une approche, qui pour être cohérente, mettra un lien entre évolution démographique, demandes sociétales et techniques nouvelles, évaluation et reconnaissance, organisation et financement, respect dû à chaque homme et sens de la solidarité. Mais cela ne sera possible que par la conjonction d'une volonté politique forte, d'une pédagogie soutenue et d'un courant social de grande ampleur qui pourrait voir le jour à la faveur d'États généraux de la santé. »

Le document complet ou l'abstract peut être lu sur le site des SSF : http://www.ssf-fr.org/offres/doc_inline_src/56/DE9penser%2Bmieux%2Bpour%2Bla%2Bsante%2Bde%2Btous.pdf

Ou sur le site du CEERE

Abstract :

http://ethique-alsace.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/ethique/nadege/2013-2014/Ressources_documentaires/2013_10_14_Depenser_mieux_pour_la_sante_de_tous_abstract.pdf

Rapport complet :

http://ethique-alsace.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/ethique/nadege/2013-2014/Ressources_documentaires/2013_10_14_Depenser_mieux_pour_la_sante_de_tous.pdf

Appel à contributions

Appel à contributions

Appel à communication – journée annuelle de l'EEHU – mardi 18 novembre 2014 sur « Corps-Esprit ? »



Corps - Esprit ? : Corps *ou* esprit ? Corps *et* esprit ? Corps-esprit *et* quoi d'autre ? Un corps malade et un esprit sain ? Un esprit malade dans un corps sain ? Unité, dualité ? *Que* soignons-nous ? *Qui* soignons-nous ? Une conscience agissante dans un corps-objet ? Le corps n'est-il qu'un matériel caractérisé par des propriétés physico-chimiques ? N'est-il qu'une substance étendue animée par une substance pensante ? Qu'en est-il de la douleur, de la souffrance, des pulsions ? Qu'en est-il des pathologies à la

frontière du corps et de l'esprit ? Quelles relations reconnaît-on aujourd'hui entre les états mentaux et les processus corporels ou entre les états corporels et les processus mentaux ? Comment nos conceptions et nos représentations du corps et de l'esprit influent-elles sur nos pratiques médicales et soignantes ? Quels sont les différents points de vue en la matière : points de vue des neurosciences, de la psychiatrie, des médecines dites somatiques, des médecines dites douces ... ?

Date limite de soumission : 06 juin 2014

Information sur www.eehu-lille.fr.

Globality, Unequal Development, and Ethics of Duty, Carleton University - Ottawa, October 17-18, 2014

The Sixth International Conference in a Series in Alternative Perspectives & Global Concerns.

Rarely since the 1960's has the concept of global socio-economic development gone uncontested. Initially it meant 'modernization', remaking non-industrialized societies in the pattern of the wealthier industrial societies. Yet this proved to be harmful in many cases, provoking critical responses like that of Peter Berger, who argued in *Pyramids of Sacrifice* (1974) that the discourse of development sacrifices rather than benefits Third World societies. What is needed, he argued, is a marriage of ethics and social change. Similarly, by reflecting on inequality and poverty in *The Cruel Choice*, Denis Goulet argued that development needs to be redefined, demystified, and thrust into the arena of moral debate. [More details](#)

Deadline: End of June, 2014.

Conférence annuelle de l'AECCEM du 2 au 4 octobre 2014 Lille, France - Sur le thème : « Fragilité, vulnérabilité et participation sociale. Défis éthiques, sociaux et politiques pour une société inclusive »

Le Centre d'éthique médicale (CEM), Département d'éthique, Université Catholique de Lille, France et l'Association Européenne des Centres d'Ethique Médicale (AECCEM) accueilleront la conférence annuelle de l'AECCEM en 2014.

Les communications à propos des dimensions éthiques des thèmes suivants peuvent être soumis :

- Fragilité, vulnérabilité, société : questions fondamentales
- Dans une société vieillissante: les personnes âgées, des partenaires jusqu'au bout
- Personne handicapée, reconnaissance et participation
- De la psychiatrie à la santé mentale: communauté de soin, communauté de vie

[PREMIÈRE ANNONCE – APPEL A COMMUNICATION - FRENCH](#)
[FIRST ANNOUNCEMENT - CALL FOR ABSTRACTS - ENGLISH](#)

Call for Papers: Societas Ethica Conference The Ethics of Peace and War

'The Ethics of War and Peace' Call for paper : Societas Ethica conference - Maribor, Slovenia August 21-24, 2014

Wars have always been a part of human life, as have attempts to end them. Questions of war and peace are a constant challenge for ethics.

2014 is the centenary of the outbreak of World War I and The Ethics of War and Peace is the theme of the annual conference of Societas Ethica. Recent European history, especially the civil war in the former Yugoslavia, has shown that the tensions behind World War I are still with us.

The pledge "Never again!" was not fulfilled. New wars arose, within and outside Europe that manifested still other origins: for example, wars related to

colonialism, imperialism and struggles for independence, to ambitions for hegemony, to global inequalities between rich and poor, to, religious extremism, to drug trafficking, to overpopulation, to the illegal arms trade, etc. Today we witness atrocious civil wars in the Middle East, and the 'war on terror' has led to new forms of war such as the use of drones and cyber attacks...

Deadline for submitting abstracts is March 31, 2014.

More information

Registration is open at <http://www.societasethica.info/annual-conference-2014/registration-conference-fee?l=en> (please note that the PayPal option is not available yet).

Colloque universitaire international - Les intuitions pédagogiques de Don Bosco - 14-16 octobre 2015

A l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de Don Bosco (1815), un colloque universitaire international se déroulera à Lyon du mercredi 14 octobre 2015 à 14 h au vendredi 16 octobre 2015 à 12 h. Le thème en sera : **Les intuitions pédagogiques de Don Bosco.**

Appel à contributions :

Il s'agit de saisir l'occasion de ce colloque international pour remédier à l'omission dont Don Bosco est souvent l'objet dans l'histoire des idées pédagogiques, et de le faire mieux connaître et reconnaître non seulement comme un grand éducateur mais comme un grand théoricien de l'éducation.

Sans avoir formalisé ses idées en la matière sur un mode académique, il a, en effet, notamment en distinguant entre « système répressif » et « système préventif », dégagé et mis en œuvre des thèmes et des pratiques qui ont été, depuis, adoptés et reconnus comme susceptibles de contribuer au progrès de l'éducation, voire d'être la condition de sa portée.

Le thème central, « Les intuitions pédagogiques de Don Bosco » se déclinera en 4 thématiques majeures, correspondant aux 4 demi-journées de ce colloque:

- les sources et origines de sa pensée
- le système préventif et sa portée anticipatrice
- la diffusion internationale de sa pensée
- la pertinence actuelle de ses intuitions.

Il comportera sans doute à la fois des communications en grand groupe et des travaux d'atelier.

Si vous souhaitez intervenir, veuillez envoyer: **avant le 15 mai 2014**, un projet qui, en une page, indiquerait la problématique et la documentation utilisées, à l'adresse suivante :

Guy AVANZINI - La Marina - 120, rue du Tillet - 73100 AIX.LES.BAINS

Il sera examiné par le comité scientifique, qui vous enverra une réponse avant le 15 novembre 2014.

Correspondants à Strasbourg : Pr René Heyer et Pr Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

Appel à projets

Appel à projets

Appel à candidatures - Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence 2014

L'UNESCO lance un appel aux entités gouvernementales et non gouvernementales, aux acteurs de la société civile et aux personnes qui travaillent afin de renforcer les fondements de la paix et de la tolérance et à tous ceux qui se sont engagés à respecter diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'être humains, à

proposer des candidatures au Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence 2014. Le prix est décerné tous les deux ans aux individus, institutions et autres entités ou organisations non gouvernementales ayant apporté des contributions exceptionnelles et fait preuve de leadership dans la promotion de la tolérance et de la non-violence. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 2 Juin 2014 à minuit.

Le Prix a été établi en 1995 pour marquer l'Année des Nations Unies pour la tolérance et le 125^e anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi. En reconnaissance de l'engagement de toute une vie en faveur de l'harmonie communautaire et de la paix, le prix UNESCO pour la tolérance porte le nom de son généreux bienfaiteur Madanjeet Singh, qui était Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, artiste, écrivain et diplomate indien.

Le Prix est assorti d'une récompense financière de 100 000 dollars des États-Unis. La cérémonie de remise du Prix 2014 aura lieu au Siège de l'UNESCO, à Paris, en novembre 2014, la date exacte sera communiquée le moment venu. Le formulaire de candidature est à remplir en **français** ou en **anglais** à partir des dispositions contenues dans sa « Note pour désignateurs attirés à présenter des candidats ». Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner ce formulaire, dûment signé et portant un tampon officiel, au plus tard le 2 juin 2014.

Téléchargez le formulaire de candidature

(<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227034f.pdf>)

Statuts du Prix : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227034f.pdf>

Contact : Mme Ângela Melo - Secrétaire du Prix - Directrice de la Division
Secteur des Sciences sociales et humaines - UNESCO

1 rue Miollis 75732 Paris Cedex 15 France

Tél. : +33 (0)1 45 68 38 17 / ext. 38 31 / ext. 38 22

Fax : +33(0)1 45 68 57 26

E-mail: tolerance.prize@unesco.org Website: www.unesco.org/shs/toleranceprize

À ne pas manquer

À ne pas manquer

Launching Conference of the Guide on the decision-making process regarding medical treatment in end-of-life situations - lundi 5 mai 2014 – Strasbourg -

En décembre 2013, le Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe (DH-BIO) a approuvé le Guide sur le processus décisionnel relatif aux traitements médicaux dans les situations de fin de vie. Ce Guide sera lancé à l'occasion d'une Conférence qui se tiendra le lundi 5 mai 2014 à Strasbourg sous les auspices de la Présidence autrichienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. L'objectif de cette conférence est non seulement de présenter le Guide, mais également de bénéficier des points de vue des professionnels et des patients sur ce document.

Les avancées de la médecine, et particulièrement l'évolution des technologies médicales, permettent l'allongement de la vie et augmentent les possibilités de survie. Cependant, les maladies devenues chroniques ou à progression lente génèrent des situations complexes et renouvellent le cadre dans lequel sont prises les décisions relatives aux traitements médicaux en fin de vie.

Ce Guide s'adresse en premier lieu aux professionnels de santé concernés, mais il peut être une source d'information et de réflexion utile également pour les patients, leurs familles et leurs proches, ou encore pour l'ensemble des accompagnants ou associations impliqués dans la fin de vie. Il propose des repères portant à la fois sur les principes applicables et les pratiques dans ce contexte et il participe, par les clarifications qu'il apporte, à la réflexion globale sur la question.

Inscription par e-mail (dgl.bioethics@coe.int) au plus tard le 4 avril 2014

Télécharger le préprogramme (83 ko)

Cours de formation des professeurs d'éthique, Dubrovnik, Croatie (30 juin au 4 juillet 2014)

Le projet de cours de formation des professeurs d'éthique (ETTC) a été conçu pour le renforcement des capacités des éducateurs afin qu'ils enseignent l'éthique au sein de diverses facultés et institutions dans le but de diffuser et améliorer la qualité de l'enseignement de l'éthique à travers le monde.

Ces cours de formation des professeurs d'éthique est le fruit d'une collaboration entre l'UNESCO, le Centre interuniversitaire de Dubrovnik (Inter University Center) en République de Croatie, l'Ecole de médecine de l'Université de Zagreb et la Commission nationale croate pour l'UNESCO. Il offre aux participants venant de Croatie, ainsi que d'autres pays de la région, une occasion unique d'améliorer leur capacité d'éducation à l'éthique.

Les participants doivent être titulaires d'un diplôme de Master (dans des domaines tels que le droit, la médecine, la philosophie, l'éthique ou les sciences sociales), avoir de l'expérience ou des projets quant à l'enseignement de l'éthique, ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais.

Les personnes intéressées doivent soumettre, dès que possible, [un formulaire d'inscription](#) à M. Irakli Khodeli (i.khodeli@unesco.org), à la Section de bioéthique de l'UNESCO. Ce formulaire est aussi disponible sur [le site de l'UNESCO](#).

Pour plus d'informations : veuillez contacter Irakli Khodeli à la Section de bioéthique de l'UNESCO (i.khodeli@unesco.org ; +33 (0) 1 45 68 44 33) ou visitez le site web <http://www.unesco.org/bioethics/>.

Date limite d'inscription: 14 avril 2014



Le Centre interdisciplinaire d'éthique (CIE) de l'Université catholique de Lyon,

en partenariat avec le TNP et la Faculté de Lettres, vous propose le vendredi 16 mai 2014 de 09h30 à 16h30 à l'Université Catholique de Lyon – Site Bellecour Salle Saint Irénée 25 rue du Plat – Lyon, une journée d'étude ayant pour thème :

Le médecin, la famille et le patient Alzheimer. Ethique, théâtre et médecine.

A la suite de la journée d'étude organisée l'an dernier avec le théâtre des Célestins autour de la pièce *La chambre 100* de Vincent Écrepont, une nouvelle proposition est faite pour nourrir la réflexion éthique à partir de la littérature et du théâtre. La pièce de Davide Carnevali, *Variations sur le modèle de*

Kraepelin ou Le champ sémantique des lapins en sauce, publiée chez Actes Sud est programmée au TNP de Villeurbanne, dans une mise en scène d'Antonella Amirante, du 13 au 17 mai et du 20 au 23 mai, à 20h30.

Une journée d'étude est organisée le 16 mai, autour du metteur en scène et des comédiens, qui entreront en dialogue avec des médecins et des enseignantes de la Faculté des Lettres sur les questions posées par la pièce :

Quelles sont les relations possibles entre les proches et le patient qui perd la mémoire ? De quoi est porteur, pour le patient et ses proches, le regard posé par les médecins sur la situation ? Jusqu'où la parole des malades est-elle encore entendue ?

Un certain nombre de places nous sont réservées au TNP pour les représentations des 15 et 16 mai. Si vous souhaitez réserver une place au tarif préférentiel de 11€ merci de préciser la date choisie.

Date limite d'inscription : 28 avril 2014

A noter qu'il est préférable de voir la pièce avant la journée d'étude.

[Télécharger le programme \(2.3 Mo\)](#)

Colloque national des Espaces de Réflexion Ethique Régionaux et Inter-Régionaux

Les 16 et 17 mai 2014 Centre de congrès Pierre Baudis - 11 esplanade Compans Caffarelli - Toulouse

L'Espace de réflexion éthique de Midi-Pyrénées (EREMIP) organise le Colloque national des ERER-EREI, qui aura lieu les 16 et 17 Mai 2014 au Centre de Congrès Pierre Baudis.

Au programme :

- une journée consacrée à l'organisation et au fonctionnement des ERER-EREI en lien avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction générale de la santé (DGS)
- une journée de réflexion thématique sur les sujets que vous voulez privilégier
- une session de communications libres orales et affichées
- une conférence par une personnalité extérieure aux ERER-EREI

Contact : eremip@chu-toulouse.fr – www.eremip.org

La nuit du grand âge et du bien vieillir – 20 mai 2014 – Paris



Le 20 mai 2014 au Casino de Paris, 6e édition de la Nuit du Grand Age et du Bien Vieillir, rendez-vous incontournable de tous les professionnels du secteur, organisé sous le patronage de Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

1 événement exceptionnel, 3 temps forts :

un **forum expo** pour prendre le temps de s'informer, d'étoffer son expertise, de découvrir de nouveaux produits et services,

- les **trophées** pour récompenser les structures impliquées dans la prise en charge du grand âge et des personnes âgées, les acteurs de la silver économie,

- un **cocktail** pour se retrouver, échanger, se

rencontrer, entre confrères

[Candidater aux Trophées du Grand Age 2014 >>](#)

[S'inscrire à la Nuit du Grand Age >>](#)

Retenez dès à présent

Retenez dès à présent

Intensive Bioethics Course: June 2-June 6, 2014, Georgetown University, Washington, DC



We invite you to the historic campus of Georgetown University, in the heart of Washington, DC, to participate in **IBC 40**, the Kennedy Institute of Ethics five day Intensive Bioethics Course.

The course, one of the world's premier courses on bioethics, is designed to give healthcare practitioners, policymakers, clinical researchers, and

anyone interested in bioethics, a deeper understanding of key principles of bioethics. Plenary lectures are followed up by small group discussions.

Guest speakers at IBC40 include: [Daniel Sulmasy](#), Kilbride-Clinton Professor of

Medicine and Ethics in the Department of Medicine and Divinity School at the University of Chicago; [James Childress](#), John Allen Hollingsworth Professor of Ethics and Director of the Institute for Practical Ethics and Public Life at the University of Virginia; and [Dave Wendler](#), Head of the Unit on Vulnerable Populations in the Department of Bioethics at the NIH Clinical Center. Other plenary speakers include Georgetown faculty Tom Beauchamp, John Keown, Rebecca Kukla, Margaret Little, and Robert Veatch.

NEW for 2014: there will be a Pre-Session on Clinical Bioethics run by [Kevin Donovan](#), M.D., and colleagues from the Pellegrino Center for Clinical Bioethics at Georgetown University Hospital. **For more information, please visit the IBC40 website: IBC40.org**

Second Albert Schweitzer International Summer School at Gunsbach – Monday 2nd – Sunday 8th June 2014

YOUR LIFE IS YOUR ARGUMENT

The motivational force of an ethical principle

The Second Albert Schweitzer International Summer School will be held in two romantic locations in the Alsace. To start, we will stay in Gunsbach village, where Schweitzer lived as a child and built his European shelter. In the second half of the week we will move to a villa in the Vosges Mountains, where one of Schweitzer's sources of inspiration, the vicar Oberlin, lived in the 18th century. Excursions and walks will make you feel at home in the Alsace region that so profoundly marked Schweitzer's personality and thinking.

Excellent scholars and specialists in Schweitzer Studies will guide you through the elaborated reflections of Schweitzer on the question of ethical motivation. The programme consists of a conference, study groups and excursions to places of interest in Schweitzer's biography (Kaysersberg, Strasbourg). We will focus on the issue of ethical motivation from four different perspectives: philosophy, theology, human rights and aesthetics...

Location : Maison Albert Schweitzer - 8 rue de Munster 68140 Gunsbach (Alsace – France)

Price per participant : 500 EURO all-in (meals in Gunsbach; entrance fees to museums; conference fees including copied texts)

Students : 350 EURO (please contact us about possible reductions) Not included: dinners during excursions (Kayserberg / Strasbourg - estimated price: 15 EURO per meal), travel insurance

Contact : (+33) 03 89 77 31 42 - diffusion.gunsbach@schweitzer.org - www.schweitzer.org

Rehab2014 : Premières Rencontres autour de la Réhabilitation Animale - 20 juin 2014 - Collège Doctoral Européen - Strasbourg



Objectifs : Les animaux utilisés aujourd'hui en expérimentation dans le cadre de la recherche fondamentale ou appliquée sont à long terme euthanasiés, qu'ils soient en fin de protocole ou en surplus. Il existe cependant une autre voie à leur euthanasie: leur réhabilitation qui consiste à leur offrir une retraite. La réhabilitation des animaux de laboratoire, en plus d'être éthique, peut s'avérer être un fabuleux vecteur de communication et de conciliation entre les professionnels de la science et le grand public. Cette idée de réhabilitation se diffuse de plus en plus que ce soit dans

les milieux public, politique ou scientifique. En France cependant aucune structure dédiée à la retraite des animaux de laboratoire, ni personnel adapté à



cette démarche n'existe. De plus, malgré une démarche active, peu de chercheurs réhabilitent leurs sujets de laboratoire. Les premières « rencontres autour de la réhabilitation animale » sont organisées afin de convier l'ensemble des acteurs de la réhabilitation à présenter cette démarche éthique aux instituts de recherche, aux sociétés savantes et aux comités d'éthique et de discuter de la facilitation de cette démarche dans un avenir proche.

Date limite d'inscription: 13/06/2014

Frais d'inscription: 40€

Les frais d'inscription incluent les pauses cafés, le déjeuner et les frais d'impression et de documentation.

Pour toute inscription, vous devez d'abord vous créer un compte sur le site <http://rehab2014.sciencesconf.org/>, puis vous pourrez vous inscrire grâce à l'onglet 'Inscription' qui apparaîtra après enregistrement. Après inscription sur ce site, vous serez ensuite dirigé(e) vers le site Azur Colloques pour paiement.



Cette journée peut être validée en tant que formation continue et être ajoutée dans le livret des compétences. Un supplément de 25 euros est demandé par le Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg (voir onglet 'Formation continue').

Pour toute question, veuillez contacter Dr. Cédric Sueur (cedric.sueur@iphc.cnrs.fr).

<http://rehab2014.sciencesconf.org/>



Save the date - Bioethics Mexico – 12th World Congress of Bioethics 2014 - June 25-28 - Mexico City, Hilton Reforma Hotel

We are pleased to announce that the 12th World Congress of Bioethics (12WCB) of the International Association of Bioethics (IAB) will be held for the first time in Mexico City, on June 25 to 28, 2014. The 12WCB will be organized by the National Bioethics Commission of Mexico.

The Registration on line is now available on the official Congress website.

REGISTRATION

We strongly advise you to register for the meeting before March 31st, 2014. A reduced early registration fee will apply to this deadline.

The conference will bring together all those interested in bioethics and related fields, including multidisciplinary international groups of experts, academicians, researchers, key opinion leaders as well as professionals from the healthcare field, medical education, health policy, philosophy, law and others. The 12WCB will feature the latest progress in Bioethics.

The meeting program will present lectures by top experts from around the globe,

symposia sessions, oral and poster presentations, and much more! In addition, plenary sessions with key note speakers will address contemporary important issues in Bioethics. The scientific program is being designed by a multidisciplinary international committee of world-renowned experts.

SAVE THE DATE AND VISIT THE CONGRESS WEBSITE

Medical Humanities Summer Course - Italian Perspectives

The Fondazione Lanza (Center for Advanced Studies in Ethics, Padova - Italy), in collaboration with the Chair of the History of Medicine at the University of Padua and the Department of Medical Humanities at the University of Marmara in Istanbul, is pleased to announce the first edition of the Summer Course in Medical Humanities, which will be held in Padua and Venice from Sunday 7 to Friday 12 September, 2014.

For its innovative approach and the importance and usefulness of the topics that will be touched, as well as for the ethical values represented by the different arts in different ages, we believe that such a course can be addressed to all the professionals who have to deal with the care and assistance to the sick and suffering as well as experts in bioethics and all the students of history of medicine and arts.

Within the course there will be a section dedicated to paper/poster presentation.

For the Course Presentation and Program please visit the website www.fondazioneanza.it/medicalhumanities

Master Ethique et sociétés



Un Master en Ethique à l'Université de Strasbourg : pourquoi pas vous ?

Le Master Éthique et sociétés, porté par l'Université de Strasbourg, aborde de façon interdisciplinaire les défis éthiques, face aux implications technologiques, biologiques, économiques, religieuses, juridiques, médiatiques de notre société.

Dans une perspective d'ouverture sur l'Europe et le monde, ce master fait dialoguer des recherches issues

de filières différentes de façon à ouvrir des perspectives nouvelles et des avancées fécondes. Cinq parcours possibles en cursus français ou cursus bilingue (Fr/En) : Ethique médicale et bioéthique ; Droits de l'homme : principes, normes et interprétation ; Ethique et sociétés ; Ethique et religions ; Ethique et entreprises.

Informations complémentaires sur notre site internet (cliquez)

L'éthique c'est le défi du sens pour nos sociétés en mutation !

Ouverture des sessions de candidatures en ligne jusqu'au 9 juillet pour le cursus FR et le Cursus bilingue EN-FR à l'adresse : <https://aria.u-strasbg.fr/globale/index.php>

Attention : la rentrée du Cursus Bilingue s'effectuera désormais en septembre et ce dès septembre 2014

A MASTER IN ETHICS IN STRASBOURG: Take care: now the bilingual curriculum isn't in January but in September!

Candidates from abroad have to apply as soon as possible in order to have time to ask for their visa.

Rentrée des deux cursus : semaine du 8 septembre 2014

ZÔÔM
MASTER Éthique
2014-2015
Session de
candidatures
ouverte
sur la plateforme
ARIA – cliquez !

NB : Bourse et logement : faites votre demande maintenant !



Le 15 janvier 2014 et jusqu'au 30 avril 2014, c'est le moment de faire une demande de bourse et de logement sur crous-strasbourg.fr pour l'année universitaire 2014/2015.

Pour déposer un dossier permettant de demander une bourse et/ou un logement pour l'année 2014/2015, rendez-vous sur le service de constitution du [Dossier Social Étudiant](#).

Les anciens du CEERE : AAMES

L'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg (AAMES)

L'objectif de l'AAMES est de rassembler les personnes qui sont ou ont été impliquées dans le Master d'éthique : anciens étudiants, étudiants en cours de formation, les membres du personnel, les intervenants, ainsi que toutes les personnes qui se sentent liées de près ou de loin au CEERE.

- A partir de ce réseau de forces vives, nous nous proposons entre autre de promouvoir les réflexions éthiques sur la base des expériences respectives de ses membres ;
- Accompagner et relayer des projets et des actions concrètes liés à une démarche éthique (projets humanitaires, éducatifs, etc.)
- Proposer un tutorat aux nouveaux étudiants en Master d'éthique.

Soyez nombreux à nous soutenir en adhérant à l'AAMES.

Prenez bonne note des prochaines réunions de l'AAMES pour 2014 : le 9 avril, 14 mai et 11 juin.

Contact : Présidente : Gaudiose Luhache (gluhahe@free.fr),

Secrétaire : Valentine Gourinat (valentine.gourinat@misha.fr et ceere@unistra.fr)

Soutenez l'éthique ! Soutenez-nous !



Le CEERE remercie tout particulièrement en ce début d'année tous ceux et celles qui soutiennent ses activités au long de l'année (par des dons fléchés « Ethique » à la Fondation Université de Strasbourg, par des heures de bénévolat et des soutiens divers. MERCI !!!

Vous aussi vous aimez l'éthique ? Vous aimez ce que nous faisons ? Chaque mois vous recevez la lettre du CEERE ? Vous appréciez les Journées internationales d'éthique que nous organisons et les formations que nous proposons ? Nous avons d'autres projets encore : des bourses pour nos étudiants, augmenter nos échanges internationaux, etc.

Le travail autour de l'éthique, de la recherche et l'enseignement, la formation et les sensibilisations autour de qui peut humaniser, ne peut se faire sans un minimum de moyens. Soutenez l'éthique ! Ensemble nous pouvons construire un monde plus humain.

Donner au CEERE, c'est payer moins d'impôts.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une fondation partenariale à l'Université de Strasbourg, la *Fondation université de Strasbourg*, a été créée pour accompagner les grands projets de l'Université tels que le handicap, des bourses sociales, des chaires d'enseignement mais également l'éthique via le CEERE. Ainsi, donner de l'argent au CEERE en mentionnant « Ethique – CEERE » vous permet désormais de payer moins d'impôts !

Divers

Directrice de publication
Marie-Jo THIEL

Nous contacter

Tél. Secrétariat
+33 (0) 3.68.85.39.68

Tél. Direction
+33 (0) 3.68.85.39.52

<http://ethique-alsace.unistra.fr>
ceere@unistra.fr

Quels sont les avantages fiscaux ?

Particulier, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, si vous avez 1000 € de disponible pour nous soutenir, faites nous un don de 3000 €! Vous récupérez la différence sur votre feuille d'impôts !

Entreprise, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaire.

Si vous payez l'ISF, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 €par an.

Le don au CEERE vous rend acteur du travail éthique. Grâce à vous des projets autour de l'éthique peuvent voir le jour. Ensemble, nous pouvons ainsi construire un monde « plus humain ».

Comment faire ?

C'est très simple. Il vous suffit de compléter le bulletin de don en cliquant ici et d'y joindre un chèque à l'ordre de « Fondation Université de Strasbourg » en précisant que vous souhaitez flécher la somme allouée à l'« éthique – CEERE » et d'envoyer le tout à :

Fondation Université de Strasbourg – 8, allée Gaspard Monge –
BP 70028 – F – 67083 Strasbourg Cedex

Vous recevrez alors un **reçu fiscal** permettant de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts. Plus de renseignements sur <http://fondation.unistra.fr>

Divers



Aider, suggérer, pourquoi pas ?

Si vous avez des suggestions, si vous voulez nous aider, devenir **BÉNÉVOLE** (travail de secrétariat, de traduction, d'informatique, de communication, de mise sous enveloppe, de filmage... selon compétences reconnues), nous soutenir financièrement (via la Fondation de l'Université de Strasbourg), faire un stage (domaines : secrétariat, informatique, relations internationales...) : contactez-nous à ceere@unistra.fr ou en vous adressant directement à mthiel@unistra.fr. Vous pouvez également nous téléphoner aux heures de bureau. Toute bonne volonté est bienvenue !

Lettres du CEERE

Les lettres précédentes peuvent être lues sur notre site ethique-alsace.unistra.fr Rubrique *Actualités en éthique*

Si vous voulez vous abonner (*C'est gratuit !*) : connectez-vous sur notre site.

Dans la colonne de gauche de la page d'accueil, il suffit de cliquer sur le lien correspondant.

Désabonnement

Si vous voulez vous désabonner : adressez-nous un mail à ceere@unistra.fr

Si vous connaissez des gens intéressés à l'éthique, n'hésitez pas à nous les signaler. Nous nous ferons un plaisir de leur adresser cette lettre.